

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 358 10 février 2015

## **SOMMAIRE**

<b>AG Promotion S.A.</b>	IPFR S.à.r.l	38
Aquarium s.àr.l	IS European Projects Sàrl1714	41
Aublé S.A17169	IS Europe S.à.r.l	38
Barsa SPF S.A	Jardilux S.A SPF	84
Basilic Investments S.A17176	Jos Petry S.à r.l	42
Batiau S.à r.l	Kamsa Luxco 1 S.à r.l	42
BayernInvest Luxembourg S.A 17174	Kzewl Investment S.A	42
Belber 1891 S.A17151	Lowland S.A	<b>B3</b>
BGV Bayerische Grundvermögen III SI-	Marlis S.à r.l	43
CAV-FIS17153	MCC Constructions S.A 1714	43
BMT International S.A 17172	Montalcino International Holding S.ASPF	
Caletaster S.A		43
Center of Competence-Consulting S.A.	Oberheim S.à r.l	44
	PH Intermediate Holdings S.à r.l 1714	44
Centre Artisanal Aquador s.àr.l 17178	Ralux Construction S.à r.l	45
Centre Immobilier17141	Robor S.A	45
Cesa Alliance S.A	Sollinvest	46
C.I.R. Lux Sàrl	Soor S.A	47
COFRA Treasury S.à r.l	Sportlobster S.A	47
ColHighland (Lux) S.à r.l	Staunton Luxco S.C.A	46
ColParc (Lux) S.à r.l	Stëftung Hëllef Doheem1714	46
Cygnus Investments S.à r.l 17140	ST Maxime Investments S.à r.l 1714	
Glanbia Luxinvest S.A 17154	TA EU Luxembourg VII S.à r.l 1714	
GT Holding SA 17154	Tasman Finance S.à r.l	
Immagina S.A 17155	TNN Trust & Management Limited 1714	
Industrial Securities Nanterre S.à r.l 17141	TRAMP Luxembourg S.à r.l 1714	
Industrial Securities Parc de Medici, S.à r.l.	Triple X	
17138	•	



#### Industrial Securities Parc de Medici, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet. R.C.S. Luxembourg B 103.764.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 15 décembre 2014 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Le mandat des gérants:

- 1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
- 2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
- 3. Monsieur David BANNERMAN, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant; est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sue les comptes clos en décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg.

Référence de publication: 2015003820/18.

(150003838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

#### IPFR S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 105.158.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 15 décembre 2014 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Le mandat des gérants:

- 1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
- 2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
- 3. Monsieur David BANNERMAN, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant; est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sue les comptes clos en décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg.

Référence de publication: 2015003825/18.

(150003688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

## IS Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 105.157.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 15 décembre 2014 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Le mandat des gérants:

- 1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
- 2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
- 3. Monsieur David BANNERMAN, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant; est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sue les comptes clos en décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015003829/18.

(150003689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.



## C.I.R. Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1540 Luxembourg, 2, rue Benjamin Franklin.

R.C.S. Luxembourg B 139.248.

L'an deux mille quatorze, le dix-sept décembre.

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Eschsur-Alzette.

Ont comparu:

- 1. Monsieur Lino D'AVERSA, né à Hayange (F) le 2 juillet 1965, demeurant à F-57180 Terville, 37, route de Veymerange;
- 2. Madame Séverine BALANÇON, née à Metz (F) le 8 février 1972, demeurant à F-57180 Terville, 37, route de Veymerange;

Tous deux ici représentés par Monsieur Didier KAZENAS, Expert-Comptable, demeurant professionnellement à Rumelange en vertu de procurations sous seing privé données à Luxembourg, le 1 <sup>er</sup> décembre 2014, lesquelles procurations après avoir été signées «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants ont exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée «C.I.R. LUX SARL» a été constituée suivant acte reçu par Maître Franck MOLITOR, alors notaire de résidence à Dudelange, en date du 13 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1616 du 1 <sup>er</sup> juillet 2008;
  - qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 139.248;
- qu'elle a un capital de douze milles quatre cents euros (12.400.- €) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124.- €) chacune,
- que les comparants sont les seuls associés représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée «C.I.R. LUX SARL», avec siège social à L-5612 Mondorf-les-Bains, 56, Avenue François Clément,
  - que la société ne possède ni d'immeuble, ni de parts d'immeubles.

Ensuite les comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter leurs décisions prises sur l'ordre du jour:

- 1. Transfert du siège social de la société de Mondorf-les-Bains à L-1540 Luxembourg, 2, rue Benjamin Franklin, et modification subséquente de l'article 2 des statuts.
  - 2. Divers.

#### Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de Mondorf-les-Bains à L-1540 Luxembourg, 2, rue Benjamin Franklin, et modifie en conséquence l'artice 2 des statuts de la façon suivante:

« Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 800.-EUR.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signés avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Goldenberg, Anja Holtz.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 2014 - EAC/2014/17533 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties pour servir à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 2014.

Référence de publication: 2015002895/47.

(150002470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.



#### Cygnus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76-78, Grand-rue. R.C.S. Luxembourg B 168.215.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire tenue le 30 décembre 2014

Il en résulte dudit procès-verbal que:

- L'Assemblée Générale remplace Monsieur Stefano Giuffra, ayant son siège social au 76-78, Grand Rue, L- 1660 Luxembourg en tant que gérant unique. La durée du mandant débute au 30 décembre 2014 pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015002923/14.

(150002948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

#### Center of Competence-Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling. R.C.S. Luxembourg B 78.574.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

Madame Gisela Helene STEPHAN CIEPIELEWSKI, administratrice, demeurant à L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling,

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée « ne varietur » par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, déclare et requière le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- 1.- Que la société anonyme «CENTER OF COMPETENCE-CONSULTING S.A.», ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling, R.C.S. Luxembourg section B numéro 78.574, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 octobre 2000, publié au Mémorial C numéro 324 du 3 mai 2001.
- 2.- Que le capital de la Société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.
- 3.- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, en qualité de seul et unique actionnaire déclare expressément dissoudre la Société et la liquider avec effet immédiat.
- 4.- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.
- 5.- En agissant en qualité de liquidateur de la société, tant qu'en qualité d'actionnaire unique, la partie comparante déclare que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, par rapport à d'éventuels passifs, (y compris et non exclusivement d'éventuelles dettes fiscales) actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer. Tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique, de sorte que la liquidation et dissolution de la Société sont à considérer comme clôturées.
- 6.- Que la décharge pleine et entière est donnée à tous les membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à la date de ce jour.
- 7.- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, s'engage à procéder à l'annulation des actions de la société.
- 8.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à savoir à L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à neuf cent cinquante euros.



Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 décembre 2014. Relation GRE/2014/5332. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015002937/49.

(150002762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

#### Centre Immobilier, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau. R.C.S. Luxembourg B 17.639.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015002939/14.

(150002702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

## Industrial Securities Nanterre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 103.765.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 15 décembre 2014 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Le mandat des gérants:

- 1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
- 2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
- 3. Monsieur David BANNERMAN, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant; est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sue les comptes clos en décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg.

Référence de publication: 2015003819/18.

(150003837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

#### IS European Projects Sàrl, Société à responsabilité limitée.

## Capital social: AUD 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet. R.C.S. Luxembourg B 127.030.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 15 décembre 2014 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Le mandat des gérants:

- 1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
- 2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
- 3. Monsieur David BANNERMAN, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant; est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2014.



Signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg.

Référence de publication: 2015003830/18.

(150003687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

#### Jos Petry S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5440 Remerschen, 124, Waïstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 49.492.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 8 janvier 2015.

Référence de publication: 2015003844/10.

(150003786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

## Kamsa Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 1.909.761,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 177.677.

Extrait des résolutions de l'associé unique datées du 18 décembre 2014

L'associé unique de la Société a décidé de prendre acte de la démission de Monsieur Wang Yong de son poste de gérant de la Société avec effet au 18 décembre 2014.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Chen Chenfang, résidant professionnellement au 37-39 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société, avec effet au 18 décembre 2014 et pour une durée indéterminée.

Dès lors le conseil d'administration de la Société est composé des personnes suivantes:

- Lyu Ke
- Chen Chenfang
- Liu Guangcai

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Kamsa Luxco 1 S.à r.l.

Référence de publication: 2015003845/19.

(150003602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

#### Kzewl Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3a, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 138.460.

#### CLÔTURE DE LIQUIDATION

#### Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «KZEWL INVESTMENT S.A.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 18 décembre 2014, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 décembre 2014. Relation: EAC/ 2014/18315.

- que la société «KZEWL INVESTMENT S.A.» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 3/ A rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 138460,

constituée suivant acte notarié en date du 29 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1389 du 5 juin 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte notarié en date du 26 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1678 du 8 juillet 2008,

se trouve à partir de la date du 18 décembre 2014 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 27 octobre 2014 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.



- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de de Engelwood Management & Consulting S.à r.l., 3/A rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 janvier 2015.

Référence de publication: 2015003867/28.

(150003653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

## Montalcino International Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 74.530.

#### **EXTRAIT**

Il résulte d'une assemblée du 31 décembre 2014 que:

1. Maître Joram Moyal, Avocat à la Cour, Maître Patrice Mbonyumutwa, Avocat à la Cour, et Maître Philipp Simon, Avocat, tous les trois demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 14a, rue des Bains, ont démissionné de leurs fonctions d'administrateurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Référence de publication: 2015003915/15.

(150003640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

#### Marlis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8220 Mamer, 64, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 178.862.

#### **EXTRAIT**

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée MARLIES SARL, sous seing privé, avec siège social à L-8223 Mamer, 4, rue Londres, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 178.862, en date du 22 décembre 2014:

- que le siège de la société a été transféré au L-8220 Mamer, 64, rue du Commerce.

Echternach, le 02 janvier 2015.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2015003918/15.

(150003507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

## MCC Constructions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 67.276.

Monsieur Alexander PETROVIC PONOMAREV, Monsieur Mikhail Dmitriyevich MIKHAYLOV et Monsieur Chérif Aly Mohammed ABDEL AAL, démissionnent de leur poste d'administrateurs.

Monsieur Mikhail Dmitriyevich MIKHAYLOV démissionne de son poste d'administrateur-délégué.

La société anonyme SOCIETE DE GESTION COMPTABLE S.AR.L. démissionne de son poste de commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 07 janvier 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MCC CONSTRUCTION S.A.

André HARPES

Référence de publication: 2015003920/16.

(150003707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.



#### Oberheim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 1.250.000,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 47.928.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 7 novembre 2014

Il résulte des décisions prises en date du 7 novembre 2014 par Pater Holding SAS, société par actions simplifiée, actionnaire unique et délégué à la gestion journalière de la Société, que son représentant permanent au conseil de gérance de la Société n'est plus Mme Heleen Van Duin, mais M. Charles Diehl, né le 23 avril 1958 à Woking, Royaume-Uni, de nationalité britannique, demeurant professionnellement au 307 rue d'Estiennes d'Orves, 92707 Colombes, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2015003972/16.

(150003116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

#### PH Intermediate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: USD 875.020.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 190.942.

En date du 25 novembre 2014, 80.030.000.000 (quatre-vingt milliards trente millions) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollars américain) chacune ont été transférées par PH International Holdings I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.788 à PH International Holdings II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.215.

En date du 25 novembre 2014, ces mêmes 80.030.000.000 (quatre-vingt milliards trente millions) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollars américain) chacune ont été transférées par PH International Holdings II S.à r.l. à PH International Holdings II S.à r.l.

En date du 25 novembre 2014, 23.490.000.000 (vingt-trois milliards quatre cent quatre-vingt-dix millions) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollars américain) chacune ont été transférées par PH International Holdings I S.à r.l. à PH International Holdings II S.à r.l..

En date du 25 novembre 2014, ces mêmes 23.490.000.000 (vingt-trois milliards quatre cent quatre-vingt-dix millions) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollars américain) chacune ont été transférées par PH International Holdings II S.à r.l. à PH International Holdings I S.à r.l.

En date du 25 novembre 2014, 59.759.000.000 (cinquante-neuf milliards sept cent cinquante-neuf millions) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollars américain) chacune ont été transférées par PH International Holdings I S.à r.l. à PH International Holdings II S.à r.l..

En date du 25 novembre 2014, ces mêmes 59.759.000.000 (cinquante-neuf milliards sept cent cinquante-neuf millions) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollars américain) chacune ont été transférées par PH International Holdings II S.à r.l. à PH International Holdings I S.à r.l.

En date du 25 novembre 2014, 8.560.000.000 (huit milliards cinq cent soixante millions) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollars américain) chacune ont été transférées par PH International Holdings I S.à r.l. à PH International Holdings II S.à r.l..

En date du 25 novembre 2014, ces mêmes 8.560.000.000 (huit milliards cinq cent soixante millions) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollars américain) chacune ont été transférées par PH International Holdings II S.à r.l. à PH International Holdings II S.à r.l..

En date du 25 novembre 2014, 50.730.000.000 (cinquante milliards sept cent trente millions) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollars américain) chacune ont été transférées par PH International Holdings I S.à r.l. à PH International Holdings II S.à r.l..

En date du 25 novembre 2014, ces mêmes 50.730.000.000 (cinquante milliards sept cent trente millions) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollars américain) chacune ont été transférées par PH International Holdings II S.à r.l. à PH International Holdings I S.à r.l..



En date du 25 novembre 2014, 38.000.000.000 (trente-huit milliards) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollars américain) chacune ont été transférées par PH International Holdings I S.à r.l. à PH International Holdings II S.à r.l..

En date du 25 novembre 2014, ces mêmes 38.000.000.000 (trente-huit milliards) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollars américain) chacune ont été transférées par PH International Holdings II S.à r.l. à PH International Holdings I S.à r.l..

Il en résulte que l'actionnariat de la Société se compose désormais comme suit:

- PH International Holdings I S.à r.l.: 87.502.000.000 (quatre-vingt-sept milliards cinq cent deux millions) parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015004012/53.

(150003102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

#### Ralux Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 180.147.

## EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'Associé unique du 5 janvier 2015 que:

Monsieur GUZA Artan, né le 15 Juin 1972 à Shijak, et demeurant au 21, Rue Vauban, L -2663 Luxembourg a démissionné en tant que gérant administratif de la société avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Luxembourg.

Référence de publication: 2015004033/13.

(150003175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

#### Robor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 134.133.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2014

Démission des administrateurs en fonction à savoir Madame Caroline FELTEN, Madame Viviane HENGEL et Madame Marie-Laurence THILL.

Nomination des administrateurs suivants:

- LANNAGE S.A., ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 63 130.
- VALON S.A., ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 63 143.
- KOFFOUR S.A., ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86 086.

Le mandat des nouveaux administrateurs arrivera à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2018.

Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Pour: ROBOR S.A.

Société anonyme

**EXPERTA LUXEMBOURG** 

Société anonyme

Référence de publication: 2015004044/23.

(150003289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.



#### Stëftung Hëllef Doheem, Fondation.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 50, avenue Gaston Diderich. R.C.S. Luxembourg G 51.

Extrait du Registre des administrateurs en date du 1 er juillet 2014

Conformément à l'article 5 des statuts de la Fondation «Stëftung Hëllef Doheem», reconnue par arrêté grand-ducal du 29 octobre 1999.

Madame Doris EWERT-KLEIN

demeurant à L-2737 Luxembourg, 1a, rue Würth-Paquet

profession: assistante d'hygiène sociale e.r. date de début du mandat: 1 <sup>er</sup> janvier 2014 date prévue de fin de mandat: 1 <sup>er</sup> juillet 2014

fonction: secrétaire-trésorier nommée par Foyers Seniors a.s.b.l.

Monsieur Guy THILL

demeurant à L-4393 Pontpierre, 46 Grand-Rue

profession: préretraité

date de début du mandat: 28.04.2014

date prévue de fin de mandat: 31 décembre 2017

fonction: administrateur

nommé par Aide Familiale a.s.b.l.

Référence de publication: 2015004064/24.

(150003946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

#### Staunton Luxco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 190.467.

En date du 19 décembre 2014, les actionnaires de la Société ont pris les décisions ou constatations suivantes:

- Ils prennent acte de la démission de l'administrateur suivant à compter du 31 décembre 2014:
- \* Mme Nathalie S.E. Chevalier, en tant qu'administrateur de la Société;
- Ils décident de nommer l'administrateur suivant à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2015:
- \* Mr Sébastien Rimlinger né le 23 septembre 1975 à Sarreguemines, France, de nationalité française, avec adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2020.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil d'administration est composé comme suit:

- Mr Fabrice Rota, Administrateur;
- Mr Sébastien Rimlinger, Administrateur;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Staunton Luxco S.C.A. Sébastien Rimlinger Administrateur

Administrateur

Référence de publication: 2015004066/21.

(150003164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

#### Sollinvest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 180.436.

## **EXTRAIT**

Il y a lieu de noter:

- suite à la suite à la fusion du 19 mai 2014 de l'associé European Debt I avec la société LFPI EUROPEAN DEBT FUND S.C.A., SICAV, les 417 parts sociales détenues par European Debt I ont été transférées à LFPI EUROPEAN DEBT FUND



S.C.A., une société en commandite par actions organisée selon le droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 7, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B183006 ("LFPI EUROPEAN DEBT FUND S.C.A.").

- suite à un contrat de cession de parts daté du 5 décembre 2014, l'associé LPFE S.C.A. SICAR a décidé de transférer ses 417 parts sociales à la société LFPI EUROPEAN DEBT FUND S.C.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015004099/18.

(150003320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

#### Soor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 169.692.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 10 décembre 2014.

Conformément à la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et des parts au porteur, le conseil d'administration a décidé d'élire avec effet au 15 décembre 2014, LWM, ayant son siège social au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 69890, comme dépositaire des actions au porteur.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2015004100/14.

(150003440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

#### Sportlobster S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 180.984.

#### **EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires en date du 6 janvier 2015 que la personne suivante a démissionné, avec effet immédiat, de sa fonction d'administrateur de classe A de la Société:

- Monsieur John Paul Keane, né le 28 mai 1976 à Tipperary, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 21, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet immédiat, et pour une durée de six (6) mois, en qualité d'administrateur de classe A de la Société:

- Monsieur Arie Van Der Veken, né le 11 janvier 1957 à Zaltbommel, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 21, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil d'administration de la Société se compose comme suit:

Administrateurs de classe A:

- Monsieur Michael Roy Enright, né le 26 février 1976 à Limerick, Irlande, ayant son adresse professionnelle à Craiglea, Gordon Avenue, Foxrock, Dublin 18, Irlande,
  - Monsieur Arie Van Der Veken, prénommé.

Administrateurs de classe B:

- Monsieur Gary Shepherd, né le 13 avril 1960 à Nottingham, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle à Marina residence Block C, App. 1308, Palm Jumeirah, Dubai, Emirats Arabes Unis,
- Monsieur Arron Gareth Shepherd, né le 1 <sup>er</sup> août 1987 à Las America, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle à Chelsea Creek, Doulton House, Flat 24, SW6 2FS Londres, Royaume-Uni,
- Monsieur Andrew David Meikle, né le 5 novembre 1984 à Edinburgh, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 2 Chaldon Road, SW6 7NJ Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 janvier 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B



Heienhaff
 L-1736 Senningerberg
 Signature

Référence de publication: 2015004102/36.

(150003195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

## ST Maxime Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 186.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 106.080.

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société ST MAXIME INVESTMENTS S.à r.l, décidée par acte du notaire Maître Martine Schaeffer en date du 3 octobre 2014, a été clôturée lors de l'assemblée générale ordinaire sous seing privé tenue en date du 31 décembre 2014.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Les sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux associés qui n'étaient pas présents à la clôture de la liquidation et dont la remise n'aurait pu leur être faite seront déposées à la Caisse de consignation de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Référence de publication: 2015004106/18.

(150003412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

#### Tasman Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 185.703.

Suite aux résolutions de l'associé unique de la Société en date du 6 janvier 2015 la décision suivante a été prise:

1. Election du nouveau Gérant de classe A pour une durée indéterminée à compter du 5 janvier 2015:

Hamish M. Walker, né le 9 octobre 1984 à Sydney, Australie, avec adresse professionnelle au Building 4, Chiswick Park, 566 Chiswick High Road, Londres, W4 5YE, Royaume-Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Tasman Finance S.à r.l. Patrick L.C. van Denzen Gérant de classe B

Référence de publication: 2015004116/16.

(150003868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

## TA EU Luxembourg VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: SEK 18.417.133,70.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 186.985.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 22 décembre 2014

M. Simon Barnes, demeurant professionnellement au 15 rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Luxembourg, a été nommé gérant avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- M. Gregory Wallace, (gérant de catégorie A);
- M. Thomas Alber, (gérant de catégorie A);
- M. Jeffrey C. Hadden, (gérant de catégorie A);
- M. Maxence Philippe Alexis Monot, (gérant de catégorie B);
- M. Amine Zouari, (gérant de catégorie B);



- M. Wayne Fitzgerald, (gérant de catégorie B);
- M. Keith Patrick Greally, (gérant de catégorie B); and
- M. Simon Barnes, (gérant de catégorie B).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 janvier 2015.

Référence de publication: 2015004125/22.

(150003493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

## TNN Trust & Management Limited, TheFormJuriWasNull.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er. R.C.S. Luxembourg B 51.898.

### FERMETURE D'UNE SUCCURSALE

Extrait du rapport du Conseil d'Administration du 31 décembre 2013

Suite à la vente du seul actif détenu à Luxembourg, il a été décidé

- que la société sera liquidée et que les mesures appropriées seront entreprises en Irlande pour effectuer la dissolution de la société,
  - que la succursale luxembourgeoise est de ce fait clôturée.

Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Référence de publication: 2015004143/14.

(150003840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

#### TRAMP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 83, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 138.433.

Im Jahr zweitausendvierzehn, am sechzehnten Tag des Monats Dezember;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

#### IST ERSCHIENEN:

Herr Sven OELTZE, deutscher Staatsangehöriger, geboren in Magdeburg (Bundesrepublik Deutschland), am 12. Januar 1969, ausübend den Beruf des Diplom-Ingenieurs, mit Privatanschrift in D-39108 Magdeburg, Stolzestrasse 10.

Welche erschienene Partei, vertreten wie hiervor erwähnt, erklärt und den amtierenden Notar ersucht zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "TRAMP Luxembourg S.à r.l" mit Sitz in L-8308 Capellen, 83, Parc d'Activités Capellen, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 138433, (die "Gesellschaft"), gegründet worden ist gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Paul DECKER, mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg-Eich, am 17. April 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1351 vom 3. Juni 2008,

und dass deren Satzungen (die "Statuten") seitdem nicht mehr abgeändert wurden;

- Dass er die einzige aktuelle Gesellschafter (der "Alleingesellschafter") der Gesellschaft ist und dass er folgenden Beschluss fasst:

## Einziger Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt den Gesellschaftszweck abzuändern und dementsprechend Artikel 4 der Statuten folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 4.** Gegenstand des Unternehmens ist Beratung, Forschung und Erbringung von Dienstleistungen auf dem Gebiet des Verkehrs- und Transportwesens.

Die Gesellschaft darf, im Rahmen des berufsrechtlich Zulässigen, andere Unternehmen gleicher oder ähnlicher Art erwerben, vertreten oder sich an solchen Unternehmen beteiligen. Sie darf auch Geschäfte vornehmen, die der Erreichung und Förderung des Unternehmenszweckes dienlich sein können.

Die Gesellschaft darf Zweigniederlassungen errichten, soweit die berufsrechtlichen Voraussetzungen dafür erfüllt sind.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen finanzieller, mobiliarer und immobiliarer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

Die Gesellschaft verbietet sich jene Aktivitäten welche einen Interessenkonflikt herbeiführen können oder welche die berufliche Selbstständigkeit des Architekten- oder Ingenieursbüros in Frage stellen.

Die Gesellschaft verpflichtet sich ausdrücklich nur jene Aktivitäten auszuüben, welche der Berufsordnung der freischaffenden Architekten oder Ingenieure entsprechen."

## SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

#### Kosten

Die Aufwendungen, Kosten, Gebühren und Nebenkosten jeglicher Art, die der Gesellschafter durch hier vorliegende Urkunde entstanden sind, werden auf ungefähr neunhundertfünfzig Euro geschätzt.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Luxembourg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Nach Vorlesung der vorliegenden Urkunde an den Komparenten, dem Notar mit Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat besagter Komparent mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: S. OELTZE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2014. LAC/2014/61205. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

#### POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Référence de publication: 2015004147/47.

(150003976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

#### Triple X, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 98.066.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 10 décembre 2014

Conformément à la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et des parts au porteur, le conseil d'administration a décidé d'élire avec effet au 15 décembre 2014, LWM, ayant son siège social au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 69890, comme dépositaire des actions au porteur.

Pour la société Un administrateur

Référence de publication: 2015004150/14.

(150003438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

## AG Promotion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2265 Luxembourg, 1, rue de la Toison d'Or.

R.C.S. Luxembourg B 179.347.

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "AG Promotion", établie et ayant son siège social à L-4480 Belvaux, 62A, Chemin Rouge, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 179347 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2379 du 26 septembre 2013,

et dont les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Luc HILGER, expert fiscal, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio AMENDOLA, fonctionnaire européen, demeurant à demeurant à L-8080 Bertrange, 4F, rue Pletzer.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

- 1. Transfert du siège social à L-2265 Luxembourg, 1, rue de la Toison d'Or, et modification subséquente de la première phrase de l'article 4 des Statuts;
  - 2. Divers.



- B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.
- C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les mandataires et les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.
- D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.
- E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social à L-2265 Luxembourg, 1, rue de la Toison d'Or, et de modifier subséquemment la première phrase de l'article 4 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

"Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)."

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

#### Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. HILGER, A. AMENDOLA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2014. LAC/2014/62323. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Référence de publication: 2015004238/55.

(150004053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

## Belber 1891 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 47, côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 174.753.

#### **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 17 juin 2014 les décisions suivantes:

- mettre fin, à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire, au mandat du commissaire existant de la société, étant la société FSG S.A., dont le siège social est situé à L-1724 Luxembourg, 9B, Boulevard Prince Henri (RCS Luxembourg N°B 53.438);
- nommer avec effet immédiat comme commissaire de la société, pour une période expirant à la date de réunion de l'assemblée générale devant se prononcer sur les comptes annuels de l'année 2013 la société anonyme de droit luxembourgeois FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A. inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 34.813 et ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue en date du 7 janvier 2015 les décisions suivantes:

- 1) nommer avec effet immédiat comme commissaire de la société, pour une période expirant à la date de réunion de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019, Monsieur Paul C.P. CHENG, demeurant au 23F N° 61, Sec. 3, Xinyi Road, Da-an District, Taipei, 10658, Taiwan, R.O.C..
- 2) nommer avec effet immédiat comme administrateur de catégorie B, pour une période expirant à la date de réunion de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019:
- Mr François SCHWENNICKE, demeurant au 190, Nguyen Van Huong. Xi Tower, Thao Dien Ward, District 2, 102-2602, Ho Chi Minh City, Vietnam et
  - Mme Ms. Nin CHANG demeurant au 23F N° 61, Sec. 3, Xinyi Road, Da-an District, Taipei, 10658, Taiwan, R.O.C.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015004268/28.

(150004609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

## Barsa SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 40.532.

L'an deux mille quatorze le vingt-neuf décembre,

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, soussignée.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de gestion de patrimoine familial "BARSA SPF S.A.", ayant son siège social à L-2449 Luxembourg 41, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 40.532, constituée suivant acte reçu le 15 juin 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 474 du 20 octobre 1992, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du 30 décembre 2010, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 833 du 28 avril 2011.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Patrick Olm, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ciannexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Il ressort de la liste de présence que les 800.000 (huit cent mille) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.
  - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

## Ordre du jour:

- 1.- Réduction du capital social à concurrence de EUR 1.600.000,- (un million six cent mille Euros) pour l'amener de son montant actuel de EUR 2.300.000,- (deux millions trois cent mille Euros) à EUR 700.000,- (sept cent mille Euros) à imputer sur le capital réellement libéré au sens de l'article 2 §1.6 CIR (Code des Impôts sur le Revenu) belge, par remboursement aux associés et par réduction du pair comptable
  - 2.- Modification afférente de l'article 5 des statuts

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

## Première résolution:

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 1.600.000,- (un million six cent mille Euros) pour l'amener de son montant actuel de EUR 2.300.000,- (deux millions trois cent mille Euros) à EUR 700.000,- (sept cent mille Euros à imputer sur le capital réellement libéré au sens de l'article 2 §1.6 CIR (Code des Impôts sur le Revenu) belge, par remboursement aux actionnaires proportionnellement à leur participation et par réduction du pair comptable des actions.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, et à la réduction du pair comptable des actions partout où il appartiendra et au remboursement aux actionnaires.

## Délai de remboursement:

Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement effectif aux actionnaires ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

## Deuxième résolution:

L'assemblée décide et les actionnaires conviennent expressément que le remboursement effectif de la réduction de capital interviendra à l'issue d'un délai de deux mois à compter de la publication du présent acte au Mémorial.

#### Troisième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:



"Le capital social est fixé à EUR 700.000,- (sept cent mille Euros) représenté par 800.000 (huit cent mille) actions sans désignation de valeur nominale."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. GIBERT, P. OLM, D. KOLBACH.

Enregistré à Redange/Attert le 29 décembre 2014. Relation: RED/2014/2650. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert le 5 janvier 2015.

Référence de publication: 2015004278/62.

(150004803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

## BGV Bayerische Grundvermögen III SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.982.

Extrait du procès-verbal des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 5 janvier 2015

Le siège social a été transféré du 67, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 13-15, Avenue de la liberté, L-1931 Luxembourg, avec effet rétroactif au 1 er janvier 2015.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

BGV Bayerische Grundvermögen III SICAV-FIS

Intertrust (Luxembourg) S;à r.l.

Référence de publication: 2015004285/15.

(150004978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

#### Caletaster S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1933 Luxembourg, 20, rue Siggy vu Lëtzebuerg. R.C.S. Luxembourg B 174.245.

## DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois décembre,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu

Madame Anne Marie MICHAUX, gérante de sociétés, née le 10 mars 1945 à Mont-Saint-Aignan (France), demeurant à L-1933 Luxembourg, 20, rue Siggy vu Lëtzebuerg,

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital souscrit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- 1° La comparante est l'actionnaire unique de la société anonyme «CALETASTER S.A.», ayant son siège social à L-1933 Luxembourg, 20, rue Siggy vu Lëtzebuerg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.245, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 19 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 537 du 5 mars 2013 (la «Société») et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.
- 2° Le capital social de la société est fixé à trente-six mille euros (EUR 36.000,-) représenté par trois cent soixante (360) actions avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.
- 3° Par la présente, Madame Anne Marie MICHAUX, prénommée, en sa qualité d'actionnaire unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation. Elle assume la fonction de liquidateur.
- 4° En cette qualité, l'actionnaire unique déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; par conséquent la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.
- 5° L'universalité des éléments actifs et passifs, sans aucune restriction ni limitation, du patrimoine de la Société sont considérés transférés à leur valeur comptable à l'actionnaire unique à la date d'aujourd'hui. Le transfert de l'universalité



des éléments actifs et passifs de la Société sera réalisé en contrepartie de l'annulation des actions détenues par l'actionnaire unique dans la Société.

- 6° Tous droits et obligations de la Société vis-à-vis des tiers seront pris en charge par l'actionnaire unique.
- 7° Le liquidateur et actionnaire unique a parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.
- 8° Les comptes de la Société relatifs aux exercices sociaux passés sont approuvés à la date de la présente assemblée et le liquidateur et actionnaire unique prend note des comptes de liquidation de la Société et par la présente approuve ces comptes. Le liquidateur et actionnaire unique renonce à l'examen des comptes de liquidation et à l'établissement d'un rapport par un commissaire à la liquidation.
  - 9° Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire pour l'exécution de leurs mandats.
- 10° Les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée de cinq (5) ans à L-1933 Luxembourg, 20, rue Siggy vu Lëtzebuerg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. M. MICHAUX et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2014. LAC / 2014 / 62860. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Référence de publication: 2015004331/48.

(150005051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

#### Glanbia Luxinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 125.113.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Référence de publication: 2015004506/10.

(150004911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

## COFRA Treasury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 130.920.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015004508/10.

(150003863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

#### GT Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 89.793.

## DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence au Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU

Monsieur Jörgen LENZ, consultant, résidant à Kårevägen 22, SE-182 66 Djursholm, Royaume de Suède,

ici représenté par Monsieur Gilles WECKER, salarié, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 17 décembre 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.



Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

- que le comparant est seul propriétaire de toutes les actions de la société anonyme GT Holding S.A. (la «Société»), avec siège social à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B 89.793, constituée aux termes d'un acte notarié reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1757 du 10 décembre 2002. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du même notaire Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen en date du 13 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1150 du 4 novembre 2003.
- Que le capital est fixé à quatre cent douze mille euros (EUR 412.000,-) représenté par cent vingt-huit mille sept cent cinquante (128.750) actions d'une valeur nominale de trois euros et vingt centimes (EUR 3,20) chacune entièrement libérées:
  - que le comparant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;
  - que le comparant a décidé de dissoudre la Société, avec effet immédiat;
- que sous réserve de ce qui suit, au vu du bilan de la Société au 17 décembre 2014, tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été entièrement réglés, sinon dûment provisionné;
  - qu'en sa qualité d'actionnaire unique, le comparant reprend tout l'actif à son compte;
- que le comparant reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, le bilan au 17 décembre 2014 étant seulement un des éléments d'information à cette fin et qu'elle assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;
  - que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;
- que décharge est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;
  - qu'il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et du registre des actionnaires;
  - que les livres et documents de la Société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans au siège de ladite Société.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication du présent acte et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Wecker, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 décembre 2014. Relation: LAC/2014/61774. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Référence de publication: 2015004526/56.

(150004594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

#### Immagina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2265 Luxembourg, 1, rue de la Toison d'or.

R.C.S. Luxembourg B 185.429.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 6 janvier 2015. Pour copie conforme Pour la société Maître Carlo WERSANDT Nataire

Référence de publication: 2015004547/14.

(150004175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

#### ColHighland (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie. R.C.S. Luxembourg B 182.731.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty third of December.

Before Maître Danielle KOLBACH, Civil Law Notary, residing in Redange-sur-Attert (Grand Duchy of Luxembourg)

#### THERE APPEARED:

ColFin Highland UK 13 Funding, LLC, a Limited Liability Company incorporated under the laws of Delaware, USA, registered with the Delaware Division of Corporations under the number 5449973 and whose registered office is at 2711 Centerville Road, suite 400, DE-19808 Wilmington, Delaware, USA

Hereby represented by Ms. Sara Lecomte, jurist, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, initialled ne varietur by the attorney-in-fact of the appearing party and the notary, shall remain attached to the present deed and be submitted to be filed with such deed to the registration authorities.

The appearing party, represented as aforesaid, has requested the undersigned notary to record the following:

- 1. The Company ColHighland (Lux) S.à r.l., a private limited liability company (Société à Responsabilité Limitée), having its registered office at 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 182.731 (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary in Luxembourg, dated 12 December 2013 (the "Articles"), published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on 3 February 2014 under number 300.
- 2. The Articles were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Elvinger, notary in Luxembourg, dated September 3, 2014 and published in the Memorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations on 23 October 2014 under number 3084.
- 3. The share capital of the Company currently amounts to GBP 12 000 (twelve thousand Pounds Sterling), divided into 12 000 (twelve thousand) shares with a par value of GBP 1 (one Pound Sterling) per share, fully paid up.
- 4. The appearing party is the sole shareholder of the Company (hereinafter the "Sole Shareholder") as holding the entire share capital of the Company and in this capacity, has full power and authority to take, under the present deed, the decisions relating to the following items:
- 1. Decision to remove the qualification of the Company as securitization vehicle (subject to the Luxembourg law dated 22 March 2004 on securitisation, as amended (the Securitisation Law)) and to assign the status of financial holding company ("Soparfi") to the Company with amendment of the object clause of the Company which shall read as follows:
- " 2. Corporate Object. The purpose of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests (in whatsoever form or other) in Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, shares, bonds, debentures, notes and other securities or financial or debt instruments of any kind and (iii) the ownership, development, management and disposal of a portfolio of any assets (including, apart from the assets referred to in (i) and (ii) above, patents or other intellectual property rights of any nature or origin).

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may enter into any type of loan agreement and it may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds (with or without security) including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally use any techniques and instruments



relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided they are incidental or conducive to the attainment of the Company's purpose described above.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development. In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties.

2. Full restatement of the articles of association of the Company (the "Articles"). In the light of the above, the Appearing Party requested the undersigned notary to enact the adoption, in its capacity of Sole Shareholder of the Company, of the following resolutions:

#### First resolution

- 2. The Sole Shareholder resolves to remove the qualification of the Company as securitization vehicle (subject to the Luxembourg law dated 22 March 2004 on securitisation, as amended (the Securitisation Law)) and to assign the status of financial holding company ("Soparfi") to the Company with amendment of the object clause of the Company which shall read as follows:
- " 2. Corporate Object. The purpose of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests (in whatsoever form or other) in Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, shares, bonds, debentures, notes and other securities or financial or debt instruments of any kind and (iii) the ownership, development, management and disposal of a portfolio of any assets (including, apart from the assets referred to in (i) and (ii) above, patents or other intellectual property rights of any nature or origin).

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may enter into any type of loan agreement and it may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds (with or without security) including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally use any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided they are incidental or conducive to the attainment of the Company's purpose described above.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development. In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties.

#### Second resolution

As a result of the previous resolution and in order to delete all references to the Securitization Law, the Sole Share-holder resolves to fully restate the Articles, which shall forthwith read as follows

## **RESTATED ARTICLES**

- **1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "ColHighland (Lux) S.à r.l." (the Company).
- **2. Corporate object.** The purpose of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests (in whatsoever form or other) in Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale,



exchange or in any other manner of stock, shares, bonds, debentures, notes and other securities or financial or debt instruments of any kind and (iii) the ownership, development, management and disposal of a portfolio of any assets (including, apart from the assets referred to in (i) and (ii) above, patents or other intellectual property rights of any nature or origin).

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may enter into any type of loan agreement and it may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds (with or without security) including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally use any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting.

The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided they are incidental or conducive to the attainment of the Company's purpose described above.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development. In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties.

- 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.
- 4. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company. The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**5. Share capital.** The share capital is fixed at twelve thousand British pounds (GBP 12,000.-) represented by twelve thousand (12,000) shares (hereafter referred to as the "Shares" and each as a "Share"). Each Share has a nominal value of one pound (GBP 1.-). The holder(s) of the Shares is/are together referred to as the "Shareholder(s)".

In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share shall be transferred. The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may redeem from its/their Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate to the legal reserve.

- **6. Amendments to the share capital.** The share capital may be increased or reduced at any time by a decision of the sole shareholder or of the general meeting of the shareholders, in accordance with article of these articles of association.
  - 7. Profit sharing. Each share entitles to dividend distributions in direct proportion to the number of shares in existence.
- **8. Indivisible shares.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- **9.** Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least threequarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) apply to the Company.

**10. Redemption of shares.** The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and profits to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of



the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article of these articles of association.

- **11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or bankruptcy of the shareholders.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company.
- **12. Management.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The board of managers shall appoint a chairman from among its members. The chairman will chair all meetings of the board of managers. In his/her absence, the other members of the board of managers may appoint a chairman pro tempore who will chair the relevant meeting by simple majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the chairman or the chairman pro tempore, as the case may be, shall have a casting vote.

In dealing with third parties, the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may delegate their powers for specific tasks (including the delegation of the performance of specific day-to-day management powers pertaining to transactions effectuated in the normal course of business) to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine each agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her/its agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers may deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers may be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his/her/its proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers or the chairman pro tempore, as the case may be. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, resolutions of the board of managers may also be passed in writing in which case such circular resolutions shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. Such circular resolutions are deemed to be taken in Luxembourg.

- **13. Liability of the manager(s).** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.
- **14.** General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The shareholder(s) of the Company shall be convened by written notice, including the agenda of the meeting, to all general meetings of the shareholder(s). Written meeting notices shall be sent by registered mail to all the shareholders at least eight days in advance of the general meetings of the shareholder(s).



If all the shareholders of the Company are present or represented at a general meetings of the shareholder(s), and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the general meeting of the shareholder(s), the general meeting of the shareholder(s) may be held without prior notice.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

**15. Shareholders' voting rights, Quorum and majority.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he/she/it owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his/her/its shareholding.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

- 16. Financial year. The Company's financial year starts on 1 January and ends on 31 December of each year.
- 17. Financial statements. The sole manager or the board of managers, as the case may be, shall draw up the annual accounts of the Company that shall be submitted to the approval of the general meeting of the shareholder(s).
- **18. Appropriation of profits, Reserves.** From the annual net profits of the Company (if any), 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company, but shall again be compulsory if the legal reserve falls below 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company.

The annual general meeting of shareholders shall decide on the allocation of the annual results and the declaration and payments of dividends, as the case may be, in accordance with this article 18.

The shareholder(s) or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may, subject to applicable law, decide to pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium.

**19. Liquidation.** At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Under the liquidation of the Company, the surplus assets of the Company available for distribution among shareholders shall be distributed to the shareholders, by way of advance payments or after payment (or provisions, as the case may be) of the Company's liabilities.

- **20. Statutory auditor External auditor.** In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.
- **21. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

#### Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

## Declaration

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the attorney-in-fact of the appearing party, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with Us notary this original deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois décembre

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-duché de Luxembourg, soussignée,



#### A COMPARU

ColFin Highland UK 13 Funding, LLC, a Limited Liability Company constituée sous la loi du Delaware, USA immatriculée auprès du Registre des sociétés du Delaware sous le numéro 5449973 et ayant son siège social au 2711 Centerville Road, suite 400, DE-19808 Wilmington, Delaware, USA,

Représenté aux présentes par Sara Lecomte, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le Mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le Comparant, dûment représenté comme indiqué ci-dessus, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. La Société ColHighland (Lux) S.à r.l (précédemment dénommée Aegle (Lux) S.à r.l.), société à responsabilité limitée, dont le siège social est 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182.731 (ci-après désignée «la Société»), a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, Notaire à Luxembourg, le 12 Décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations le 3 février 2014 numéro 300;

Les statuts ont été modifiés en dernière date suivant acte reçu par Maître Elvinger, notaire sus-nommé, le 3 septembre 2014, publié au Mémorial. C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations le 23 octobre 2014 numéro 3084.

- 2. Le capital social de la Société s'élève actuellement à GBP 12 000 (douze mille Livres Sterling), représenté par 12 000 parts sociales d'une valeur nominale unitaire de GBP 1 (une Livre Sterling) chacune, entièrement libérées.
- 3. Le comparant est l'associé unique de la Société (ci-après désigné «l'Associé Unique») comme détenant l'intégralité du capital social de la Société et a, en cette qualité, tous pouvoirs pour prendre, aux termes du présent acte, les décisions portant sur les points suivants:
- 1. Décision de supprimer la qualification de la Société en tant que véhicule de titrisation (soumis à la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée ("Loi Titrisation") et d'attribuer à la Société le statut de société de participations financières («Soparfi»), avec modification de l'article définissant l'objet social de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:
- « 2. Objet social. La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, et intérêts (de quelque forme que ce soit) dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres de capital, actions/parts sociales, obligations, créances, billets et autres valeurs, instruments de dettes ou instruments financiers de toutes sortes et (iii) la détention, le développement la gestion et la cession d'un portefeuille d'actifs (composé outre des actifs décrits aux points (i) et (ii) ci-dessus, de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt et peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds (avec ou sans garantie), y compris notamment, ceux résultant de tous emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toute autre société. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut également consentir des garanties et octroyer des sûretés réelles portant sur tout ou partie de ses biens, notamment par voie de nantissement, cession, ou en grevant de charges tout ou partie de ses biens au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de ses sociétés affiliées ou de toute autre société.

La Société peut conclure, délivrer et exécuter toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêts de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social décrit ci-avant.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles de favoriser son développement. De plus, la Société peut faire l'acquisition et procéder à la vente de propriétés immobilières pour son compte, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et elle peut réaliser toutes les opérations afférentes à ces propriétés immobilières.



2. Refonte des statuts de la Société (les "Statuts»).

En considération de ce qui précède, le Comparant requiert le notaire soussigné d'acter l'adoption, en sa qualité d'Associé Unique de la Société, des résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé Unique décide de supprimer la qualification de la Société en tant que véhicule de titrisation (soumis à la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée ("Loi Titrisation") et d'attribuer à la Société le statut de société de participations financières («Soparfi»), avec modification de l'article définissant l'objet social de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

« 2. Objet social. La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, et intérêts (de quelque forme que ce soit) dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres de capital, actions/parts sociales, obligations, créances, billets et autres valeurs, instruments de dettes ou instruments financiers de toutes sortes et (iii) la détention, le développement la gestion et la cession d'un portefeuille d'actifs (composé outre des actifs décrits aux points (i) et (ii) ci-dessus, de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt et peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds (avec ou sans garantie), y compris notamment, ceux résultant de tous emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toute autre société. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut également consentir des garanties et octroyer des sûretés réelles portant sur tout ou partie de ses biens, notamment par voie de nantissement, cession, ou en grevant de charges tout ou partie de ses biens au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de ses sociétés affiliées ou de toute autre société.

La Société peut conclure, délivrer et exécuter toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêts de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social décrit ci-avant.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles de favoriser son développement. De plus, la Société peut faire l'acquisition et procéder à la vente de propriétés immobilières pour son compte, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et elle peut réaliser toutes les opérations afférentes à ces propriétés immobilières.»

#### Seconde résolution

En conséquence de la résolution qui précède et afin de supprimer toutes références à la Loi Titrisation, l'Associé Unique décide de refondre entièrement les Statuts qui auront désormais la teneur suivante:

#### STATUTS COORDONNES

- 1. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, ayant pour dénomination "ColHighland (Lux) S.à r.l." (la Société).
- 2. Objet social. La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, et intérêts (de quelque forme que ce soit) dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres de capital, actions/parts sociales, obligations, créances, billets et autres valeurs, instruments de dettes ou instruments financiers de toutes sortes et (iii) la détention, le développement la gestion et la cession d'un portefeuille d'actifs (composé outre des actifs décrits aux points (i) et (ii) ci-dessus, de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt et peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre,



d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds (avec ou sans garantie), y compris notamment, ceux résultant de tous emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toute autre société. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut également consentir des garanties et octroyer des sûretés réelles portant sur tout ou partie de ses biens, notamment par voie de nantissement, cession, ou en grevant de charges tout ou partie de ses biens au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de ses sociétés affiliées ou de toute autre société.

La Société peut conclure, délivrer et exécuter toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêts de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social décrit ci-avant.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles de favoriser son développement. De plus, la Société peut faire l'acquisition et procéder à la vente de propriétés immobilières pour son compte, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et elle peut réaliser toutes les opérations afférentes à ces propriétés immobilières.

- 3. La durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance. La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à douze mille Livres Sterling (GBP 12.000) représenté par douze mille (12.000) Parts Sociales. Chaque part sociale a une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1).

En sus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes Parts Sociales que la Société pourrait racheter à son/ses Associé(s), pour compenser toute perte nette, pour faire des distributions à des Associé(s) ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

- **6. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être augmenté ou réduit moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article Erreur! Source du renvoi introuvable des présents statuts.
- **7. Participation aux bénéfices.** Chaque part sociale donne droit aux distributions de dividende proportionnellement au nombre des parts existantes.
- **8. Parts sociales indivisibles.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
  - 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

**10. Rachat de parts sociales.** La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou profits à cet effet.



L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article Erreur! Source du renvoi introuvable. des statuts sont d'application.

- **11.** Décès, Interdiction, Faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.
- 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Le conseil de gérance désignera un président parmi ses membres. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance de la Société. En son absence, les autres membres du conseil de gérance peuvent nommer un président pro tempore qui présidera la réunion du conseil de gérance, pour laquelle il/elle aura été désigné, par une simple majorité des voix des gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de partage des voix, le président ou selon le cas, le président pro tempore, aura une voix prépondérante. Vis-à-vis des tiers, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants quelconques.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques (y compris la délégation de compétence pour des actes spécifiques usuels dans le cadre d'opérations effectuée à des conditions normales) à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité de chaque mandataire, sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, les décisions du conseil de gérance peuvent également être prises par écrit, et dans ce cas, de telles résolutions circulaires consisteront en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. De telles résolutions circulaires seront considérées comme ayant été tenue à Luxembourg.

- 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
- 14. Assemblées générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

L'associé unique ou les associés seront convoqués par écrit à toutes les assemblées générales de l'associé unique ou des associés. La convocation devra comporter l'ordre du jour de l'assemblée générale et doit être envoyée par lettre



recommandée à tous les associés au moins huit jours avant la tenue de l'assemblée générale de l'associé unique ou des associés.

Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale de l'associé unique ou des associés et considèrent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, alors l'assemblée générale de l'associé unique ou des associés peut se tenir sans convocation préalable.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

15. Droits de vote des associés, Quorum et majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

- **16.** Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1 <sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- **17. Comptes annuels.** Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance arrêtera les comptes annuels de la Société qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale de l'associé unique ou des associés.
- 18. Distribution des bénéfices, Réserves. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société, et il deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous du seuil de 10% (dix pour cent) du capital social de la Société.

L'assemblée générale annuelle des associés décide de l'affectation des résultats annuels, ainsi que la distribution de dividendes, le cas échéant, conformément à cet article 18.

L'associé ou les associés ainsi que le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourront, sous réserve des dispositions légales applicables, décider de verser un dividende intérimaire au moyen des profits et réserves distribuables, y compris la prime d'émission.

**19. Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En vertu de la liquidation de la Société, l'excédent d'actif de la Société disponible pour distribution entre les associés doit être distribué aux associés, par voie de versements anticipés ou après le paiement (ou provisions, selon le cas) du passif de la Société.

- 20. Commissaire aux comptes Reviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.
- **21. Référence aux dispositions légales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature, dûs la Société en raison du présent acte, sont évalués à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Dont acte passé à Luxembourg Les jours, mois et a en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en français suivi d'une version anglaise et qu'en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses noms, prénoms, statut civil et résidence, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S.LECOMTE, D.KOLBACH.



Enregistré à Redange/Attert le 24 décembre 2014. Relation. RED/2014/2634. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-) Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert le 30 décembre 2014. Référence de publication: 2015005164/560.

(150005561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

## ColParc (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 150.944.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf décembre

Pardevant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société ColParc (Lux) S.à.r.l., société à Responsabilité Limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social 121 avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg) (la «Société»), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 150.944, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire à Luxembourg, le 19 janvier 2010, publié au Mémorial C, numéro 460 du 3 mars 2010.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Flora Gibert, demeurant à Luxembourg.

qui désigne comme secrétaire Patrick Olm, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit également comme scrutateur Patrick Olm.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence signée par les associés ou leurs mandataires ainsi que par les membres du bureau et le notaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II Qu'il résulte de ladite liste de présence que les 12.600 parts sociales représentant la totalité des droits de vote sont représentées à la présente assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour, les associés ayant déclaré avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncer aux droits et formalités de la convocation
  - III Que la présente assemblée générale a pour ordre du jour:
  - Décision de dissoudre et mettre en liquidation de la Société
- Nomination de Colony Luxembourg S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social 121 avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le N° B 88.540 en qualité de liquidateur et confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus comme prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée.

Les Associés ont décidé de fixer la 2 e et 3 e Assemblée en vertu de l'article 151 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 Août 1915 immédiatement après la précédente décision de dissoudre et de mettre en liquidation la société et de les tenir l'une après l'autre avec les ordres du jour suivants:

## 2 ème Assemblée

- Nomination de Mme Véronique REVEILLIEZ en qualité de Commissaire-Vérificateur

#### 3 ème Assemblée

- Présentation et adoption des conclusions du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation et approbation du rapport du liquidateur ainsi que les comptes de la liquidation
  - Décharge à donner au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour l'exercice de leur mandat respectif
- Décision de verser tous fonds disponibles de la liquidation, tels qu'ils ressortiront, le cas échéant, des comptes de liquidation, aux associés.
- Autorisation et pouvoir donnés au Liquidateur de régler, après la clôture de la liquidation, les coûts et frais mentionnés dans le rapport de liquidation et de clôturer tout compte bancaire après règlement de tout solde aux Associés.
  - Clôture de la liquidation et constat que la société a cessé d'exister à la date du présent acte
  - Désignation du lieu où les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans



Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Résolutions 1 <sup>ère</sup> Assemblée Première résolution

Les Associés décident de la dissolution anticipée de la Société et prononcent sa mise en liquidation volontaire à compter de ce jour.

#### Deuxième résolution

Les Associés nomment, en qualité de liquidateur:

Colony Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.540,

A qui ils confèrent les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée.

2 <sup>e</sup> Assemblée Résolution

Les Associés nomment Mme Véronique REVEILLIEZ en qualité de Commissaire-Vérificateur.

3 <sup>e</sup> Assemblée Première résolution

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuvent le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

#### Deuxième résolution

Les Associés donnent décharge pleine et entière au Liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation pour l'exécution de leur mandat respectif.

#### Troisième résolution

Les Associés donnent tous pouvoirs au Liquidateur pour procéder au versement en espèces en sa faveur du solde de la liquidation, après règlement du passif mentionné dans son rapport. Tous pouvoirs lui sont également conférés pour clôturer tout compte bancaire ouvert au nom de la Société, après lesdits paiements.

#### Quatrième résolution

En conséquence de l'adoption des résolutions précédentes, les Associés prononcent la clôture de la liquidation de la Société dont la personnalité morale cesse d'exister à compter de la date du présent acte.

#### Cinquième résolution

Les Associés décident que les livres et documents sociaux de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à compter de la date du présent acte au siège social de Colony Luxembourg S.à r.l., liquidateur

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ mille deux cents Euros.

Dont acte passé à Luxembourg, les jours, mois et an indiqués en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est suivi d'une version anglaise, et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française prévaudra.

## Suit la traduction anglaise du texte qui précède

In the year two thousand and fourteen, on twenty ninth day of December

Before Maître Danielle KOLBACH, Civil Law Notary, residing in Redange-sur-Attert (Grand Duchy of Luxembourg)

#### Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of ColParc (Lux S.à.r.l., (the «Company») a "société à responsabilité limitée" governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 121 avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, Grand-duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, under the number B 150.944, incorporated following a deed of Maître Joseph Elvinger, on January 19, 2010, published in the Mémorial C, number 460 dated March 3, 2010.



The extraordinary general meeting is opened with Flora Gibert residing in Luxembourg in the chair.

The Chairperson appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Patrick Olm residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

- I The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance-list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.
- II It results from the said attendance list that the 20.000 shares representing the entirety of the voting rights are represented at the present meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda, all the shareholders having declared having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities.
  - III The agenda of the meeting is the following:
  - To decide to dissolve and to put the company in liquidation
- To appoint Colony Luxembourg S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the law of Luxembourg, registered with the Register of Commerce of Luxembourg, under the number B 88.540 and having its registered office 121 avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg as the Liquidator and to grant to the liquidator the most extended powers as provided by articles 144 to 148 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 th august 1915 as amended.

The shareholders have decided to set the 2 <sup>nd</sup> and 3 <sup>rd</sup> meetings pursuant to the article 151 of the law of 10 August 1915 on commercial companies immediately after the previous decision to dissolve and to put the company into liquidation, and to hold them one after the other, with the following agendas:

- To appoint Mme Véronique Reveilliez as Liquidation Auditor (commissaire-vérificateur).

#### 3 rd Meeting

- Decision to adopt the findings of the report of the liquidation auditor (commissaire-vérificateur) and to approve the Liquidator's report as well as the accounts of the Liquidation
- Decision to grant discharge to the Liquidator and to the Liquidation Auditor for their respective duties and activities during their mandates
- Decision to allocate the available proceeds of the liquidation, as they emerge, if any, in the liquidation's accounts, to the shareholders
- Decision to grant all powers to the Liquidator to make the payment in cash of the available proceeds (if any) of the liquidation to the sole shareholder, after settlement of the liabilities mentioned in the Liquidator's report with full powers granted to the Liquidator to close any bank account opened in the name of the Company after all sums have been paid to the Shareholders
- Decision to close the liquidation and to state that the Company has ceased to exist as of the date of the notarial deed
- Decision pursuant to which the Company's accounts and files shall be deposited with and kept for a term of five years from the date of this deed at the registered office of the liquidator of the Company, Colony Luxembourg S.à r.l..

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting takes, unanimously, the following resolutions:

Resolutions 1 <sup>st</sup> Meeting First resolution

The Shareholders decide to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation from this day.

Second resolution

The Shareholders appoint as liquidator:

Colony Luxembourg having its registered office at 121 avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 88.540

and vests the Liquidator with the most extended powers as provided by articles 144 to 148 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 <sup>th</sup> august 1915 as amended.

2 <sup>nd</sup> Meeting Resolution

The shareholders appoint Mrs. Véronique REVEILLIEZ, as Liquidation Auditor (Commissaire-vérificateur)



## 3 <sup>rd</sup> Meeting First resolution

The Shareholders, after having heard the Liquidation Auditor's report, decide to approve the Liquidator's report as well as the accounts of the liquidation.

#### Second resolution

The Shareholders grant discharge to the Liquidator and to the Liquidation Auditor for their respective duties and activities during their mandates.

#### Third resolution

The Shareholders grant all powers to the Liquidator to make the payment in cash of the balance of the liquidation to him, after settlement of the liabilities mentioned in the Liquidator's report. All powers are also granted to the Liquidator to close any bank account opened in the name of the Company after all sums have been paid to the Shareholders.

#### Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Shareholders resolve to close the liquidation and states that the Company has ceased to exist as of the date of this deed.

#### Fifth resolution

The Shareholders resolve that the Company's accounts and files shall be deposited with and kept for a term of five years from the date of this deed at the registered office of the liquidator of the Company, Colony Luxembourg S.à r.l..

## Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand two hundred Euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document after having been read, the persons appearing, they signed with us, the notary, the present original deed

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is followed by a English translation. On request of the same persons and in case of divergences between the French and the English text, the French text will prevail.

Signé: F. GIBERT, P. OLM, D. KOLBACH.

Enregistré à Redange/Attert le 30 décembre 2014. Relation: RED/2014/2681. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert le 5 janvier 2015.

Référence de publication: 2015005165/180.

(150005505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

## Aublé S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 139.334.

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois décembre.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "AUBLE S.A.", avec siège social à L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich, constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 juin 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 1465 du 4 juillet 2008,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro B 139.334.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Monique GOERES, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg.

Le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentant d'acter:



#### I.- Que le présent acte a pour ordre du jour:

## Ordre du jour:

- 1. Constatation que la Société n'a plus qu'un seul actionnaire.
- 2. Modification des articles 7 et 8 des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006, introduisant, entre autres, la société anonyme unipersonnelle.
- 3. Acceptation de la démission de tous les administrateurs actuels soit Mme Anna Maria GENCO, Madame Nicole WALLEMACQ et Monsieur Luc ERCOLE puis décharge.
  - 4. Nomination de Monsieur Luc ERCOLE en tant qu'administrateur unique et fixation de la durée de son mandat.
- 5. Augmentation de capital à concurrence de deux mille huit cent quatre-vingt-trois euros (2.883,- EUR) pour porter le capital ainsi de son montant actuel de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un euros (31,- EUR) chacune, à trente-trois mille huit cent quatre-vingt-trois euros (33.883,- EUR) par l'émission et la création de quatre-vingt-treize (93) nouvelles actions, d'une valeur nominale de trente-et-un euros (31,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes (les «Nouvelles Actions»); Souscription et libération des Nouvelles Actions.
  - 6. Modification de l'article 6, premier alinéa, des Statuts de la société afin de refléter l'augmentation de capital précitée;
  - 7. Divers.
- II.- L'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté et le nombre d'actions de ce dernier, sont renseignés sur une liste de présence; laquelle liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de l'actionnaire unique représenté, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique pour les besoins de l'enregistrement, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire de l'actionnaire unique représenté, les membres du bureau et le notaire instrumentant.

- III.- Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire. L'actionnaire unique représenté se reconnaissant valablement convoqué au regard de l'ordre du jour qui lui a été communiqué en avance.
- IV.- Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été prises à l'unanimité des voix:

#### Première résolution:

L'assemblée générale constate que la Société a actuellement un seul actionnaire (l'"Actionnaire Unique").

#### Deuxième résolution:

L'assemblée décide de modifier les articles 7 et 8 des statuts de la Société, afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006, introduisant, entre autres, la société anonyme unipersonnelle.

Ainsi les articles 7 et 8 des statuts de la Société auront désormais la teneur suivante:

« Art. 7. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.



Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.»

« Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur 5 révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsqu'il existe un administrateur unique, la Société sera engagée par sa seule signature.»

#### Troisième résolution:

L'assemblée générale prend acte et accepte la démission de tous les administrateurs actuels de la Société, savoir Mme Anna Maria GENCO, demeurant professionnellement au 117 avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg, Madame Nicole WALLEMACQ, demeurant professionnellement au 117 avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg et Monsieur Luc ERCOLE, demeurant au 26 avenue des Tilleuls F-54980 Batilly (France).

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs démissionnaires pour l'accomplissement de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

#### Quatrième résolution:

L'assemblée générale nomme Monsieur Luc ERCOLE, prénommé, en tant qu'administrateur unique de la Société. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020.

#### Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de deux mille huit cent quatre-vingt-trois euros (2.883,- EUR) pour porter le capital ainsi de son montant actuel de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un euros (31,- EUR) chacune, à trente-trois mille huit cent quatre-vingt-trois euros (33.883,- EUR) par l'émission et la création de quatre-vingt-treize (93) nouvelles actions, d'une valeur nominale de trente-et-un euros (31,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes (les «Nouvelles Actions»).

## Souscription et libération

Les Nouvelles Actions ont toutes été souscrites par l'Actionnaire Unique de la Société et entièrement libérées moyennant apport en nature consistant en l'apport de:

- Cinquante (50) parts sociales que l'Actionnaire Unique détient en pleine propriété dans le capital social de la société civile immobilière de droit français «S.C.I. LUPABIS» ayant son siège social au 5, allée du Cloitre F-57245 Peltre (France), enregistrée près du Registre du Commerce et des Sociétés de Metz (France) sous le numéro R.C.S. Metz TI 524 868 288, représentant cinquante pour cent (50%) du capital social de la société «S.C.I. LUPABIS», prénommée;
- Cent soixante (160) parts sociales que l'actionnaire unique détient en pleine propriété dans le capital social de la société civile immobilière de droit français «S.C.I. MORPHO» ayant son siège social au 40, avenue de la Libération F-57160 Chatel-Saint-Germain (France), enregistrée près du Registre du Commerce et des Sociétés de Metz (France) sous le numéro R.C.S. Metz TI 434 134 219, représentant quatre-vingt pour cent (80%) du capital social de la société «S.C.I. MORPHO», prénommée;
- Quatre-vingt (80) parts sociales que l'actionnaire unique détient en pleine propriété dans le capital social de la société civile immobilière de droit français «CISSEIS» ayant son siège social au 40, avenue de la Libération F-57160 Chatel-Saint-Germain (France), enregistrée près du Registre du Commerce et des Sociétés de Metz (France) sous le numéro R.C.S. Metz TI 531 524 346, représentant quatre-vingt pour cent (80%) du capital social de la société «CISSEIS», prénommée.

Le montant total de l'apport en nature est deux mille neuf cents euros (2.900,-EUR), dont deux mille huit cent quatrevingt-trois euros (2.883,- EUR) est alloué au capital social et dix-sept euros (17,- EUR) est alloué au compte courant de l'actionnaire unique.



## Existence et preuve de l'apport en nature:

En outre, Mme Virginie PIERRU, prénommée et agissant comme ci-avant, atteste que, conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le rapport a été rédigé le 23 décembre 2014 2014 par «CLERC Luxembourg S.A.», ayant son siège social au 1, rue de Pletzer L-8080 Bertrange (RCS Luxembourg B 172.890) signé par Monsieur Arnaud YAMALIAN, reviseur d'entreprises agrée, dans lequel les parts sociales apportées ont été décrites et évaluées.

La personne intervenante produit ce rapport dont la conclusion est la suivante:

#### «Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porte à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports pour un montant de EUR 2 900 ne correspond pas au moins aux 93 actions d'une valeur nominale de EUR 31 chacune de la société AUBLE S.A. à émettre en contrepartie, et à la soulte de EUR 17 à verser à l'Apporteur.»

Ce rapport, après avoir été signé «ne varietur» par la mandataire et par notaire instrumentant, restera annexée au présent acte et sera enregistrée avec l'acte auprès de l'administration de l'enregistrement.

#### Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article 6, premier alinéa, des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital susmentionnée, comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à trente-trois mille huit cent quatre-vingt-trois euros (33.883,- EUR) représenté par mille quatre-vingt-treize (1.093) actions chacune d'une valeur nominale de trente-et-un euros (31,- EUR) chacune.»

#### Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille deux cents euros (1.200,- EUR).

DONT ACTE, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la 8 demande de la personne comparante cidessus, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Et après lecture faite à la mandataire, ès-qualité qu'elle agit, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte. Signé: C. DOSTERT, M. GOERES, V. PIERRU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 02 janvier 2015. 2LAC/2015/49. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

## POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 09 janvier 2015.

Référence de publication: 2015005074/160.

(150004806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

## BMT International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89D, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 184.270.

In the year two thousand fourteen, the second day of December.

Before us, Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

## Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of the public limited liability company (société anonyme) existing under the name of "BMT International S.A.", incorporated and governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 184.270 and incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kesseler, public notary residing at Esch-sur-Alzette, dated December 18, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 869, page 41 668 on January 4, 2014; the articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed received by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg on June 30, 2014 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2612 page 125351 on September 26, 2014 (hereafter referred to as the "Company").

The meeting was opened by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette.

Being in the chair, who appointed as secretary Mrs Sophie HENRYON, private employee, residing professionally in Esch/Alzette.



The meeting elected as scrutineer Mrs Sophie HENRYON, private employee, residing professionally in Esch/Alzette. The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

- 1. The agenda of the Meeting is the following:
- a. Approval of the change of registered office of the Company from 6C rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach to 89D, rue Pafebruch, L-8308 Capellen with effect as of January 1, 2015;
- b. Subsequent amendment of article 4.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the change of registered office of the Company, and
  - c. Miscellaneous.
- 2. The shareholders represented at the Meeting (the "Shareholders"), the proxyholder(s) of the represented Shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, signed "ne varietur" by the proxyholder(s) of the represented Shareholders, the members of the bureau and the undersigned notary.
- 3. As a result of the aforementioned attendance list, all the eighty-four thousand nine hundred forty (84,940) shares issued are represented at the present meeting, which is consequently constituted and may validly deliberate and decide on the different items of the agenda.
- 4. The Shareholders waive the prior convening notice, considering themselves as duly convened and declaring having full knowledge of the purpose and the agenda of the Meeting.

After the foregoing has been approved by the Shareholders, the Meeting took the following resolutions:

#### First resolution

The Meeting unanimously RESOLVES to change the registered office of the Company from 6C rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach to 89D, rue Pafebruch, L-8308 Capellen with effect as of January 1, 2015.

# Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Meeting unanimously RESOLVES to amend the article 4.1 of the articles of association of the Company that will henceforth be read as follows:

#### Art. 4. Registered office.

"4.1 The registered office of the Company is established in Capellen."

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the appearing parties, who signed together with the notary the present original deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le deuxième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de la société anonyme existant sous la dénomination «BMT International S.A.», régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.270 et constituée suivant un acte de Maître Francis Kesseler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, daté du 18 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 869 page 41 668, le 4 janvier 2014, les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu de Maître Henri Hellinckx notaire résidant à Luxembourg le 30 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2612 page 125351 le 26 septembre 2014 (ci-après la «Société»).

L'assemblée s'est ouverte sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette,

Désignant comme secrétaire Madame Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette,

Le bureau de l'Assemblée ayant été constitué, le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter que:

- 1. La présente Assemblée a pour ordre du jour:
- a. Approbation du changement de siège social de la Société du 6C rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach au 89D, rue Pafebruch, L-8308 Capellen avec effet au 1 er janvier 2015;



- b. Subséquemment modification de l'article 4.1 des statuts de la Société afin de refléter le changement de siège social de la Société: et
  - c Divers
- 2. Que les actionnaires représentés à l'Assemblée (les «Actionnaires»), le(s) mandataire(s) des Actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent est indiqué sur une liste de présence, signée ne varietur par le(s) mandataire(s) des Actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant.
- 3. Qu'au vu de la prédite liste de présence, toutes les quatre-vingt-quatre mille neuf cent quarante (84.940) actions émises sont représentées à la présente assemblée, qui est en conséquence régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur les différents points à l'ordre du jour.
- 4. Les Actionnaires renoncent à la convocation préalable, se considérant dûment convoqués et déclarant avoir entière connaissance du but et de l'ordre du jour de cette assemblée.

Ces faits ayant été approuvés par les Actionnaires, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Assemblée DECIDE à l'unanimité, de changer le siège social de la Société du 6C rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach au 89D, rue Pafebruch, L-8308 Capellen avec effet au 1 janvier 2015.

#### Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, L'Assemblée DECIDE à l'unanimité, de modifier l'article 4.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

# Art. 4. Siège social.

"4.1 Le siège social de la Société est établi à Capellen."

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE notarié, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux parties comparantes, celles-ci ont signé l'original du présent acte avec le notaire instrumentant.

Signé: Conde, Henryon, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 décembre 2014. Relation: EAC/2014/16825. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

# POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015005136/106.

(150005073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

# BayernInvest Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Luxembourg, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 37.803.

Im Jahre zwei tausend vierzehn, den neunzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg),

versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft "BayernInvest Luxembourg S.A.", mit Sitz in L-2180 Luxemburg, 3, rue Jean Monnet, H.G.R. Luxemburg Sektion B Nummer 37803, gegründet mit der Bezeichnung "BAYERNLUX MANAGEMENT COMPANY (LUXEMBOURG) S.A." gemäß Urkunde, aufgenommen durch Notar Martine WEINANDY, mit dem Amtssitz in Clerf, am 26. August 1991, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 354 vom 30. September 1991, deren Satzung abgeändert wurde durch Urkunden aufgenommen durch den in Luxemburg residierenden Notar Frank BADEN:

- am 27. April 1998, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 451 vom 20. Juni 1998 betreffend die Abänderung der Bezeichnung in "BAYERN LB INTERNATIONAL FUND MANAGEMENT S.A.",
  - am 28. Mai 1998, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 512 vom 11. Juli 1998,
  - am 27. Juli 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 675 vom 8. September 1999,

deren Bezeichnung abgeändert wurde in "BayernInvest Luxembourg S.A." gemäß Urkunde, aufgenommen durch den in Niederanven residierenden Notar Paul BETTINGEN am 22. Dezember 2005, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 568 vom 17. März 2006,

deren Satzung abgeändert wurde durch Urkunden aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am:

- 6. April 2006, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1334 vom 11. Juli 2006, und
- 15. September 2006, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 2215 vom 27. November 2006.



- 5. September 2014,, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 3103 vom 24. Oktober 2014.

Den Vorsitz der außerordentlichen Generalversammlung führt Herr Guy SCHMIT, Geschäftsführer der BayernInvest Luxembourg S.A., beruflich wohnhaft in Luxemburg, der Frau Katja MERTES-TEGEBAUER, Geschäftsführer der BayernInvest Luxembourg S.A., beruflich wohnhaft in Luxembourg, als Sekretär bestimmt.

Die außerordentliche Generalversammlung wählt als Stimmenzählerin Frau Stefanie SCHMÄLZLE, Angestellte der Bayernlnvest Luxembourg S.A., beruflich wohnhaft in Luxembourg.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

- I. Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.
- II. Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung "ne varietur" unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigebogen, um mit demselben einregistriert zu werden.
- III. Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist die gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.
  - IV. Die Punkte der Tagesordnung der außerordentlichen Generalversammlung lauten wie folgt:

# Tagesordnung:

1. Abänderung von Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft, dahingehend, dass der Sitz der Gesellschaft von Luxembourg nach Munsbach, in der Gemeinde Schüttringen, im Großherzogtum Luxembourg geändert wird.

Dementsprechend soll Artikel 2 der Satzung wie folgt geändert werden:

- "Der Sitz der Gesellschaft ist Munsbach in der Gemeinde Schüttringen, im Großherzogtum Luxembourg."
- 2. Verschiedenes
- V. Nach Beratung der Tagesordnung nehmen die Gesellschafter einstimmig folgenden Beschluss:

#### **Beschluss**

Die Versammlung beschließt den Sitz der Gesellschaft nach L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann zu verlegen, und somit Artikel 2 der Satzung anzupassen, welcher folgenden Wortlaut erhält:

" **Art. 2. Sitz der Gesellschaft.** Der Sitz der Gesellschaft ist Munsbach, in der Gemeinde Schüttringen im Großherzogtum Luxembourg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates kann der Sitz der Gesellschaft innerhalb des Großherzogtums Luxembourg nach einem beliebigen Ort innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art beeinträchtigt oder durch das Bevorstehen solcher Ereignisse gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz provisorisch und bis zur Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden.

Die Nationalität der Gesellschaft soll, unbeeinflusst durch eine derartige provisorische Sitzverlegung, luxemburgisch

Personen, welche in irgendeiner Weise befugt sind, die Gesellschaft in der laufenden Geschäftsführung rechtsverbindlich zu vertreten, sind auch befugt, diese Verlegung des Gesellschaftssitzes vorzunehmen und Dritten zur Kenntnis zu bringen."

# Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt 1.000,-EUR veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem Versammlungsvorstand und dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Stefanie SCHMÄLZLE, Guy SCHMIT, Katja MERTESTEGEBAUER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 décembre 2014. Relation GRE/2014/5274. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015005089/74.

(150005192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.



# Basilic Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 102.717.

L'an deux mil quatorze, le dix-neuf décembre.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «BASILIC INVESTISSEMENTS S.A.» constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, alors notaire de résidence à Junglinster, en date du 20 AOÛT 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1135 le 11 novembre 2004,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 102.717 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le président nomme comme secrétaire Madame Monique GOERES, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Madame Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

# Ordre du jour:

- 1. Approbation des comptes arrêtés au 30 novembre 2014.
- 2. Décision de dissoudre et mise en liquidation de la Société avec effet immédiat.
- 3. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 4. Divers.
- II. Que les actionnaires représentés, la mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; laquelle liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Pareillement restera annexé aux présentes la procuration des actionnaires, après avoir été paraphée «ne varietur» par les comparants et par le notaire instrumentant, pour les besoins de l'enregistrement.

- IV. Que l'intégralité du capital social étant représentée à l'assemblée et les actionnaires représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqué.
- V. Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
  - VI. Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

# Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la Société et prononcent sa mise en liquidation avec effet au 30 novembre 2014.

# Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur Monsieur Roger ANDRES, né le 06 mai 1934 à Alger (Algérie), demeurant Rue Notre Dame, Impasse des Ombrages F-06330 Roquefort-les-Pins (France) (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

# Troisième résolution:

L'assemblée générale prend acte et accepte la démission des membres du conseil d'administration ainsi que du commissaire aux comptes de la Société et leur accorde décharge pleine et entière pour l'accomplissement de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

# SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

#### Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à environ neuf cents Euro (EUR 900,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. DOSTERT, M. GOERES, V. PIERRU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 06 janvier 2015. 2LAC/2015/277. Reçu vingt-quatre euros 24,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

#### POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Référence de publication: 2015005120/66.

(150006202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

# Batiau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5942 Itzig, 1, rue Désiré Zahlen.

R.C.S. Luxembourg B 135.977.

L'an deux mil quatorze, le dix-huitième jour du mois de décembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

#### On comparu:

- 1° Madame Monique Marianne BETZ, retraitée, née à Luxembourg le 03 juillet 1950, veuve de Monsieur Guy Albert Ernest GLESENER, demeurant à L-2531 Luxembourg, 36, rue Frantz Seimetz,
- 2° la société WEMULUX S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-5942 Itzig, 1, rue Désiré Zahlen, inscrite au Registre de Commerce et des Société à Luxembourg sous le numéro B 74.173, ici représentée par Monsieur Peter Weber, Commerçant, demeurant professionnellement à L-5942 Itzig, 1, rue Désiré Zahlen; et Monsieur Manfred Müller, Diplômé en Gestion, demeurant professionnellement à L-5942 Itzig, 1, rue Désiré Zahlen.

Préalablement aux présentes, il est exposé ce qui suit:

I. 1.- Monsieur Guy Albert Ernest Glesener, employé privé, né à Luxembourg le 2 décembre 1946, époux de Madame Monique Marianne Betz, prénommée sous 1°, ayant demeuré en dernier lieu à L-2531 Luxembourg, 36, rue Frantz Seimetz, est décédé "testat" dans la Ville de Luxembourg, le 26 mars 2009.

Monsieur Guy Albert Ernest Glesener, prénommé, était associé pour trois cent soixante-quinze (375) parts sociales dans la société «BATIAU S.A.R.L.», société à responsabilité limitée avec siège social à L-2531 Luxembourg, 36, rue Seimetz, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous la section B numéro 135.977, constituée suivant acte reçu par le notaire Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 27 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 548 du 5 mars 2008, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, anciennement notaire de résidence à Luxembourg, le 14 mai 2009, publié au Mémorial C numéro 1281 du 3 juillet 2009.

- 2.- La comparante sub 1°, unique associé de la prédite société «BATIAU S.A.R.L.», déclare que les trois cent soixantequinze (375) parts sociales ayant appartenu à feu Monsieur Guy Albert Ernest Glesener, prénommé, suite au décès de ce dernier, sont échues à son épouse, Madame Monique Marianne Betz, prénommée sous 1° suivant la déclaration de succession datée du 3 avril 2009.
- II. 1.- Ensuite, Madame Monique Marianne Betz, prénommée sous 1°, déclare céder les sept cent cinquante (750) parts sociales qu'elle détient dans la Société «BATIAU S.A.R.L.», prénommée, ainsi que tous ses droits dans le compte courant associés de la société, à la société WEMULUX S.A., prénommée sous 2°, laquelle est ici valablement représentée et accepte, au prix convenu entre parties, ce dont quittance.
- III. Suite à la cession de parts prédécrite, la comparante, prénommée sous 2°, agissant en sa qualité d'associé unique de la société «BATIAU S.A.R.L.» s'est réunis en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

# Première résolution

## Deuxième résolution

Suite à la cession de parts prédite, l'assemblée déclare modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:



**Art. 6.** «Le capital est fixé à la somme de cent cinquante mille euros (150.000,- EUR) représenté par sept cent cinquante (750) parts sociales d'une valeur de deux cents euros (200,- EUR) chacune, entièrement libérées.»

#### Troisième résolution

L'assemblée déclare accepter la démission de Monsieur Norbert Becker de son poste de gérant, et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

#### Quatrième résolution

L'assemblée nomme en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée Monsieur Peter Weber, Commerçant, né le 9 avril 1951 à Trèves (Allemagne), demeurant professionnellement à L-5942 Itzig, 1, rue Désiré Zahlen; et Monsieur Manfred Müller, Diplômé en Gestion, né le 2 juillet 1951 à Saarbrücken (Allemagne), demeurant professionnellement à L-5942 Itzig, 1, rue Désiré Zahlen.

A l'égard des tiers la Société est toujours valablement engagée par la signature individuelle d'un gérant.

#### Intervention

Monsieur Peter Weber et Monsieur Manfred Müller, tous deux prénommés agissant en leur qualité de gérants de la Société, déclarent accepter la susdite cession de parts sociales au nom de la Société, conformément à l'article 1690 du Code civil, suivant.

#### Quatrième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de L-2531 Luxembourg, 36, rue Seimetz vers L-5942 Itzig, 1, rue Désiré Zahlen et de modifier en conséquence le premier paragraphe de l'article 5 des statuts comme suit:

Art. 5. (1 er paragraphe). «Le siège social est établi dans la commune de Hesperange.»

# **Pouvoirs**

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

#### Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de quatre mille euros (EUR 4.000,-).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Marianne Betz, Peter Weber, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 19 décembre 2014. LAC / 2014 / 61738. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 janvier 2015.

Référence de publication: 2015005121/76.

(150005836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

# Aquarium s.àr.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Centre Artisanal Aquador s.àr.l.).

Siège social: L-4964 Clemency, 34A, rue Grass. R.C.S. Luxembourg B 43.848.

L'an deux mille quatorze, le dix-neuvième jour du mois de décembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

# Ont comparu:

- 1) Monsieur Daniel GESCHWIND, commerçant, né le 28 mai 1956 à Dudelange, demeurant à L-4981 Reckange-sur-Mess, Cité Reispelt, et
- 2) Monsieur Peddy GESCHWIND, indépendant, né le 6 juillet 1985 à Niederkorn, demeurant à L-4964 Clemency, 34A, rue de Grass.

Les comparants, prénommés sous 1° et 2° déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée CENTRE ARTISANAL AQUADOR S.à r.l., avec siège social à L-3961 Ehlange-sur-Mess, Zone Industrielle Am Brill, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous la section B et le numéro 43848, constituée originairement



sous la dénomination de CENTRE DE L'ARTISAN, S.à r.l. suivant acte reçu par le notaire Marc Cravatte, alors de résidence à Ettelbrück, en date du 2 janvier 1991, publié au Mémorial C numéro 202, en date du 3 mai 1991, modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Aloyse Biel, anciennement notaire de résidence à Esch-sur-Alzette le 9 juin 2006, publié au Mémorial C numéro 1632 du 29 août 2006, (la «Société»).

Monsieur Peddy GESCHWIND, prénommé sous 2°, déclare qu'il est devenu associé de la Société suite à une convention de cessions de parts sociales sous seing privé en date du 15 juillet 2014, suivant laquelle:

- Madame Margy Bohnert, sans état, épouse de Monsieur Daniel Geschwind, prédit, demeurant à L-4981 Reckangesur-Mess, Cité Reispelt a cédé à Monsieur Peddy GESCHWIND, prénommé sous 2°, une (1) part sociale lui appartenant au prix convenu entre parties, hors la comptabilité du notaire.

Copie de la prédite convention à été remise au notaire instrumentant.

Suite à la prédite cession de parts sociales, celles-ci sont désormais réparties comme suit:

Madame Annick Origer, née le 24 février 1966 à Steinfort, résidant au 9, La Valette, B-6792 Halanzy, non présente aux présentes, en sa qualité de gérant unique de la société CENTRE ARTISANAL AQUADOR S.à r.l., a déclaré accepter la prédite cession de parts au nom de la Société, conformément à l'article 1690 du code civil suivant déclaration qui restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Ensuite, les comparants, prénommés sous 1° et 2°, agissants en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée CENTRE ARTISANAL AQUADOR S.à r.l., ont pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Les associés décident de modifier la dénomination de la Société en «AQUARIUM S.à r.l.» et de modifier en conséquence l'article 1 des statuts comme suit:

« Art. 1 er . La société prend la dénomination de AQUARIUM S.à r.l.».

#### Deuxième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la Société de L-3961 Ehlange-sur-Mess, Zone Industrielle Am Brill, vers L-4964 Clemency, 34A, rue de Grass et de modifier en conséquence le l'article 2 des statuts de la Société comme suit:

Art. 2. «Le siège social est établi dans la commune de Clemency.»

#### **Pouvoirs**

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Daniel Geschwind, Peddy Geschwind, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 19 décembre 2014. LAC / 2014 / 61754. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 janvier 2015.

Référence de publication: 2015005201/58.

(150005947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

# Cesa Alliance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 149.325.

L'an deux mille quatorze, le dix-huit décembre.

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, soussignée.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CESA ALLIANCE S.A.", ayant son siège social à L-8009 Strassen.43, Route d'Arlon, R.C.S Luxembourg section B numéro 149.325, constituée suivant acte reçu



le 5 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2.401 du 9 décembre 2009.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Susana MOUTINHO, employée, demeurant professionnellement à Strassen.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

- I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 1.613 (mille six cent treize) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
  - III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour

Refonte complète des statuts, pour leur donner la teneur suivante:

- Art. 1 er . Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de "CESA ALLIANCE S.A.".
- Art. 2. La société a pour objet l'exploitation des droits intellectuels, à savoir:
- le droit d'auteur sur les logiciels informatiques;
- le brevet d'invention;
- la marque de fabrique ou de commerce, le dessin et le modèle;
- le nom de domaine.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et de licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Le siège social est établi à Strassen.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la société est de 500.000,00 € (cinq cent mille) divisé en 1.613 (mille six cent treize) actions ordinaires sans désignation de valeur nominale.

Le capital social peut à tout moment être augmenté et réduit par une résolution de l'assemblée générale en concordance avec les stipulations de la loi.

Sans préjudice des droits des actions ordinaires, les statuts de la société peuvent être modifiés, afin de créer une nouvelle catégorie d'actions. Une modification des articles des statuts qui pourraient affecter pré-judiciairement les droits attachés à une ou plusieurs catégories d'actions ordinaires ainsi que des emprunts obligataires convertibles demande le consentement des détenteurs de ces différents certificats.

Art. 6. Toutes les actions ont un caractère nominatif. Aucun certificat d'action ne sera émis.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables. En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.



Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, téléfax ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, téléfax ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La Société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur délégué.

- Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
  - Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin à 10.30 heures à Strassen au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

- Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour. Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.
- Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.
- **Art. 14.** Les bénéfices réalisés dans un exercice social seront à la disposition de l'assemblé générale dans le cadre des dispositions légales.
- Art. 15. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

## Première résolution:

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts, pour leur donner la teneur suivante:

- Art. 1 er. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de "CESA ALLIANCE S.A.".
- Art. 2. La société a pour objet l'exploitation des droits intellectuels, à savoir:
- le droit d'auteur sur les logiciels informatiques;
- le brevet d'invention;
- la marque de fabrique ou de commerce, le dessin et le modèle;
- le nom de domaine.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et de licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Le siège social est établi à Strassen.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.



L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** Le capital social de la société est de 500.000,00 € (cinq cent mille) divisé en 1.613 (mille six cent treize) actions ordinaires sans désignation de valeur nominale.

Le capital social peut à tout moment être augmenté et réduit par une résolution de l'assemblée générale en concordance avec les stipulations de la loi.

Sans préjudice des droits des actions ordinaires, les statuts de la société peuvent être modifiés, afin de créer une nouvelle catégorie d'actions. Une modification des articles des statuts qui pourraient affecter pré-judiciairement les droits attachés à une ou plusieurs catégories d'actions ordinaires ainsi que des emprunts obligataires convertibles demande le consentement des détenteurs de ces différents certificats.

Art. 6. Toutes les actions ont un caractère nominatif. Aucun certificat d'action ne sera émis.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables. En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, téléfax ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, téléfax ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La Société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur délégué.

- **Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
  - Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin à 10.30 heures à Strassen au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

- Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour. Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.
- Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.
- **Art. 14.** Les bénéfices réalisés dans un exercice social seront à la disposition de l'assemblé générale dans le cadre des dispositions légales.
- **Art. 15.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire la présente minute.



Signé: R.UHL, S.MOUTINHO, D.KOLBACH.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 19 décembre 2014. Relation: RED/2014/2530. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Tom KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 23 décembre 2014. Référence de publication: 2015005203/177.

(150005492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

# Lowland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 115.245.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le trente décembre

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Andy MAC LEOD, demeurant à 5/27 Moo 1 Sainee - Koh Tao KOH PHANGAN 84360 SURAT THANI THAILANDE (le "Mandant"),

dûment représenté par Monsieur Eddy WIRTZ, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, (le "Mandataire"),

en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

ci-après dénommée «le comparant».

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- 1. Que la société anonyme «LOWLAND S.A.» établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, a été constituée par acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 mars 2006, publié au Mémorial C numéro 1176 du 16 juin 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B115245.
- 2. Que le capital social de la société anonyme «LOWLAND S.A.», pré-qualifiée, s'élève actuellement à 31.000,00 EUR, représenté par 100 actions d'une valeur nominale de 310 EUR chacune, entièrement libérées.
- 3. Que le comparant en sa qualité d'actionnaire unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société anonyme «LOWLAND S.A.».
- 4. Que le comparant est propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique, il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société, celle-ci ayant cessé d'exister;
- 5. Que le comparant déclare que les dettes connues ont été payées et qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.
- 6. Que décharge pleine et entière est accordée aux organes sociaux de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
  - 7. Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires, le tout en présence du notaire instrumentant.
- 8. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Dont acte, passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: WIRTZ, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31/12/2014. Relation: EAC/2014/18571. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 05/01/2015.

Référence de publication: 2015001681/45.

(150000560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.



# Jardilux S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 87.857.

L'an deux mille quatorze, le trente décembre.

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, soussignée.

#### A COMPARU:

Monsieur Fons MANGEN, expert-comptable, demeurant à Ettelbrück, (ci-après "le mandataire");

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme "JARDILUX S.A.-SPF", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 87.857, constituée, résultant d'une scission, suivant acte reçu le 19 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1270 du 2 septembre 2002.

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 15 décembre 2014; un extrait du procès-verbal de la dite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- I.- Que le capital social de la société anonyme "JARDILUX S.A.-SPF", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 650.000. (six cent cinquante mille euros), représenté par 65.000 (soixante-cinq mille) actions de EUR 10.- (dix euros) chacune, entièrement libérées.
- II.- Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à EUR 2.000.000.- (deux millions d'euros) et le conseil d'administration a été autorisé à décider, et ce jusqu'à la date du 17 mars 2015, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.
- III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 15 décembre 2014 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de EUR 250.000.- (deux cent cinquante mille euros), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 650.000.- (six cent cinquante mille euros) à EUR 900.000.- (neuf cent mille euros), par la création et l'émission de 25.000 (vingt-cinq mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à souscrire et à libérer intégralement par incorporation au capital de résultats reportés.
- IV.- Que le conseil d'administration a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par les actionnaires actuels en proportion de leur participation actuelle dans la société.
- V.- Que les 25.000 (vingt-cinq mille) actions nouvelles ont été souscrites par les souscripteurs prédésignés et libérées intégralement par incorporation au capital de résultats reportés.

La justification de l'existence desdits résultats reportés a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'un bilan récent de la société où apparaissent lesdits montants.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

"Le montant du capital social est de EUR 900.000.- (neuf cent mille euros), divisé en 90.000 (quatre-vingt-dix mille) actions de EUR 10.- (dix euros) chacune.".

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. MANGEN, D. KOLBACH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 30 décembre 2014. Relation: RED/2014/2686. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 5 décembre 2015.

Référence de publication: 2015005473/52.

(150005143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck